## Les eaux en bouteille pourraient bientÃ't perdre leur TVA super réduite

Dossier de<br/>
de /> la rédaction de H2o September 2024

Passer d'une TVA à 5,5 % à 20 % pour le secteur controversé des eaux en bouteille ? C'est la proposition de l'Inspection générale des finances (IGF) ayant publié en mars dernier une "revue des dépenses" proposant diverses pistes pour augmenter les recettes de l'État. Parmi elles, le service, qui dépend des ministÃ"res des Finances et du Budget, propose de relever le taux de TVA applicable aux eaux en bouteille. La mesure pourrait rapporter plusieurs centaines de millions aux caisses de l'État, mais aussi inciter les consommateurs à se tourner vers l'eau du robinet, moins émettrice de CO2 et de plastique.

Novethic, le média en ligne de la Caisse des dépôts, revient sur la proposition.

NovethicÂ